

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 445

Texte de la question

Mme Martine Daugreilh s'etonne aupres de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire de la maniere dont les resultats des elections legislatives des 5 et 12 juin 1988 ont ete rapportes au public sur TF 1 et A 2. En effet, au soir du deuxieme tour, ni TF 1, ni A 2 n'ont donne les resultats des Alpes-Maritimes. Par ailleurs, lors de la programmation des portraits de femmes elues a l'Assemble nationale, il n'a pas ete fait mention d'une elue des Alpes-Maritimes alors que son election ne paraissait pas devoir etre une surprise apres les resultats du premier tour. Afin de repondre a l'attente du public, il parait souhaitable qu'a l'avenir les resultats connus de tous les departements, sans exception, soient communiques sur toutes les chaines de television les soirs memes d'election et qu'une egalite de traitement entre les departements soit instituee. Elle lui demande donc s'il compte prendre des mesures afin de remedier a cet etat de fait.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honnetete et le pluralisme des programmes de television, et notamment des emissions d'information politique, sont l'une des obligations les plus importantes qui s'imposent a toutes les societes de television. Il appartient a la Commission nationale de la communication et des libertes, comme le prevoit la loi du 30 septembre 1986 relative a la liberte de communication, de veiller au respect de l'expression pluraliste des courants de pensee et d'opinion. La commission a rappele aux presidents des differentes chaines la necessite de se conformer au respect de cette obligation. Le Gouvernement est particulierement attentif a ce que cette obligation soit scrupuleusement respectee.

Données clés

Auteur: Mme Daugreilh Martine

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 445

Rubrique: Television

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire **Ministère attributaire :** culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2161